

Constitution d'un dossier de demande de :

Permis de Conduire

Le dossier de demande de permis de conduire doit comporter en toute hypothèse les pièces suivantes :

- 2 photos d'identité récentes de format 3,5*4,5 cm**, identiques, parfaitement ressemblantes, représentant le demandeur de face et tête nue (non scannérisées)
- Un justificatif de l'état civil :**
 - Photocopie de la carte d'identité en cours de validité,
 - Ou photocopie du passeport e cours de validité,
 - Ou photocopie du livret de famille,
 - Ou extrait d'acte de naissance,
 - Ou la photocopie des trois premières pages de votre livret spécial de circulation.
- Une enveloppe « Lettre Max – 20 grammes »** (délivrée par la Poste) libellée à votre nom et adresse permettant l'expédition de votre permis à votre domicile.

Selon le cas, il vous faudra en plus présenter les pièces suivantes :

En cas de perte ou de vol :

- La déclaration de perte ou de vol :** avec apposition du sceau de l'autorité l'ayant enregistrée.

Pour un permis usagé :

- Le permis original usagé.**

Pour un changement de domicile

- Le permis original.**
- Justificatif de domicile**

Pour un changement de nom (Adoption, Naturalisation, Changement d'état civil) :

- Le permis original,**
- Un justificatif de changement de nom :** copie du jugement ou décret.
Pour les étrangers uniquement : certificat de concordance établi par l'Autorité du pays d'origine.

Pour un rajout ou suppression du nom d'épouse :

- Le permis original**
- Un jugement de divorce ou acte de mariage.**